

## PROCEDURE DE RE-INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Pour procéder à la ré-inscription vous devez compléter, signer ce dossier et le ramener en salle Méale, lors de la remise des livres, le 23 ou le 24 juin 2022, selon le planning du CDI.

**ATTENTION** : Les élèves de secondes qui passent en première technologique, devront venir s'inscrire le 4 ou 5 juillet, à la cafétaria, entre 7h30/14h ou 17h/19h30.

### LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION

#### Externes et demi-pensionnaires

- Fiche de renseignements complétée et signée.
- Fiche d'intendance complétée, signée et paiement pour la demi-pension et l'internat + Un Relevé d'Identité Bancaire.
- Fiche d'urgence complétée et signée (avec photo et vaccination).
- Photocopie du Livret de famille et extrait du jugement en cas de divorce (si changement par rapport à l'année passée).
- L'attestation d'assurance responsabilité civile. Une assurance complémentaire est obligatoire en cas de sorties facultatives et/ou voyage scolaire.
- Un chèque à l'ordre de MDL Romane d'un montant de 8 Euros (facultatif, voir fiche explicative).

#### Documents supplémentaires pour les internes

- Fiche d'inscription à l'internat dûment complétée et signée
- Organisation de la vie à l'internat dûment complétée et signée
- Contrat de vie internat dûment complétée et signée



TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTE

**Identité de l'élève**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénoms : \_\_\_\_\_ Sexe :  F  M N° Portable : \_\_\_\_\_  
Né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_ Code département : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_

**Scolarité**

Elève redoublant :  oui  non

Régime :  Externe  Demi-pensionnaire  Interne

Langues Vivantes : LVA : \_\_\_\_\_ LVB : \_\_\_\_\_

Enseignement facultatif (un au choix) :  Arts plastiques  E.P.S.  Latin

Section Européenne Anglais :  oui  non (seulement pour les séries ST2S)

Section ESABAC Italien :  oui  non (seulement pour les séries générales)

**Elève de seconde**

2<sup>NDE</sup> GT ou  2<sup>NDE</sup> GT SECTION SPORTIVE

L'élève peut choisir une option en enseignement général et/ou une option en enseignement technologique (sauf section sportive) :

Enseignement général optionnel :  Arts plastiques  Histoire des Arts  E.P.S.  Latin

Enseignement technologique optionnel :  Management Gestion  Sciences et Laboratoire  Santé Social

**Elève de première**

Série :  1G  1ST2S  1STMG

Pour les premières générales, spécialités choisies :

Spécialité N°1 : \_\_\_\_\_ Spécialité N°2 : \_\_\_\_\_ Spécialité N°3 : \_\_\_\_\_

Option Facultative au choix (sauf élève ayant choisi la spécialité mathématiques) :

Enseignement scientifique et mathématiques :  Oui  Non

**Elève de terminale**

Série :  TG  TST2S  TSTMG

Pour les terminales générales, spécialités choisies :

Spécialité N°1 : \_\_\_\_\_ Spécialité N°2 : \_\_\_\_\_

Option Facultative au choix (3h) :

Mathématiques expertes :  Oui  Non Mathématiques complémentaires :  Oui  Non

**Responsable légal 1 et Financier**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Lien de parenté :  Père  Mère

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

☎ Domicile : \_\_\_\_\_ ☎ Travail : \_\_\_\_\_ ☎ Portable : \_\_\_\_\_

@ Courriel : \_\_\_\_\_

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves :  Oui  Non

**Responsable légal 2**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Lien de parenté :  Père  Mère

Adresse : \_\_\_\_\_ Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

☎ Domicile : \_\_\_\_\_ ☎ Travail : \_\_\_\_\_ ☎ Portable : \_\_\_\_\_

@ Courriel : \_\_\_\_\_

**Signatures des responsables**

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_





## ÉLÈVE

NOM : .....

Prénom : .....

Niveau Classe

au 01/09/2022 : .....

## INSCRIPTION RESTAURATION / HÉBERGEMENT



**Le régime de restauration et d'hébergement est déterminé lors de l'inscription, avec le paiement joint à la présente demande (chèque à l'ordre du Lycée Honoré ROMANE) :**

**100 € pour la demi-pension (soit 25 repas) ou le montant du 1<sup>er</sup> trimestre de l'internat :**

**728.44 € pour un COLLÉGIEN ou LYCÉEN / 755.56 € pour un étudiant POST-BAC (BTS – LICENCE PRO)**

**Remboursement du solde après le dernier jour de service (mi-juillet 2023)**

Ce choix sera définitif après validation de l'emploi du temps, fin septembre, pour le 1<sup>er</sup> trimestre (septembre/décembre).  
Puis, possibilité de changer pour le trimestre suivant en faisant la demande 15 jours avant la fin du trimestre en cours.

(RAPPEL : 2<sup>ème</sup> trimestre : janvier/mars – 3<sup>ème</sup> trimestre : avril/juillet)

Le service de restauration et d'hébergement fonctionne jusqu'au **dernier jour de classe**, selon le calendrier officiel du Ministère.

Cochez **UNE SEULE** case ci-dessous :

- EXTERNE** (restauration et hébergement assuré par la famille)
- INTERNE** (petit-déjeuner, déjeuner, dîner, nuitée)  
(service du lundi matin au vendredi midi, sans réservation)
- DEMI-PENSIONNAIRE** (repas du midi sur 1 à 5 jours fixes, pour l'année scolaire)  
(réservation quotidienne obligatoire, dès 14h00 la veille jusqu'à 9h00 le lendemain)

Les jours de demi-pension seront fixés, par la famille, dès connaissance de l'emploi du temps à la rentrée et validés par le Chef d'établissement fin septembre.

**ATTENTION**  
sans choix, ni paiement  
ci-joint, le régime  
**EXTERNE sera attribué**

## RESPONSABILITÉS et SIGNATURE

Je soussigné, déclare avoir pris connaissance du règlement du Service de Restauration et d'Hébergement

(consultable sur le site internet : <http://www.cite-scolaire-embrun.fr/documents-a-telecharger>

et sur place dans les services administratifs de la cité scolaire) et certifient l'exactitude et la sincérité de ces renseignements.

Date : ...../...../.....

Signature du responsable légal  
(celui qui paie les frais scolaires) :

FORFAIT INTERNAT (5 jours /semaine)	Septembre à Décembre (1er trimestre)	Pour mémoire TOTAL ANNUEL (année 2022)
COLLÈGE / LYCÉE	728.44 €	1 639.00 €
POST-BAC (BTS et LICENCE PRO)	755.56 €	1 700.00 €

**TARIFS  
2022**

### RÉSERVÉ AU SERVICE

Absence de paiement à l'inscription

→ Elève inscrit EXTERNE .....

Cette fiche restera dans le service GESTION et sera traitée de manière confidentielle

- **Demi-pension** (le repas du midi, sur 1 à 5 jours fixes) : **4.00 €**  
(fourniture d'une carte magnétique à charger d'un montant de 100 € à l'inscription puis rechargement par 40 € en cours d'année)

## RESPONSABLE LÉGAL (celui qui PAIE LES FRAIS SCOLAIRES)

Cette fiche étant destinée à être numérisée,  
**SCOTCHER ou COLLER (pas d'agrafes) un RELEVÉ d'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB).**



**Le TITULAIRE du compte bancaire doit être le MÊME que le RESPONSABLE LÉGAL qui "PAIE LES FRAIS SCOLAIRES" indiqué sur la fiche de renseignements SECRÉTARIAT de l'élève**

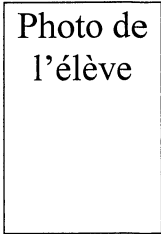


\*\*\* **OBLIGATOIRE et IMPÉRATIF** \*\*\*

(en cas de non possession de compte bancaire, barrer ce cadre et indiquer NÉANT)

Ne sera utilisé que pour d'éventuels remboursements (frais scolaires, voyages, ...)

**En cas de changement, en cours d'année,**  
merci de faire parvenir un nouveau RIB au service GESTION (bureau 'Caisse').



**FICHE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS\***

**Nom de l'établissement :** - Collège les Ecrins  - Lycée Honoré Romane

Nom et prénom de l'élève :.....

Date de naissance :.../.../.....

Niveau de classe **Année 2022/2023** :.....

Nom et adresse des parents ou du responsable légal :.....

Numéro de sécurité sociale et adresse du centre :.....

Assurance scolaire, numéro du contrat et adresse de l'organisme :.....

En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone :

1. N° de tél. du domicile du père :.....de la mère :.....

2. N° de tél. du travail du père :.....de la mère :.....

3. Nom et N° de tél. d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :.....

**Autorisations médicales** : J'autorise le chef d'établissement ou son représentant à prendre toute décision nécessaire en cas d'urgence médicale (hospitalisation, visite du médecin...) au cas où les responsables légaux ne pourraient être joints immédiatement.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. **Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné de sa famille.**

**OBLIGATOIRE** : **JOINDRE LA COPIE DU CARNET DE VACCINATION**

Observations particulières que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, **PAI santé, PAP troubles des apprentissages**.).....

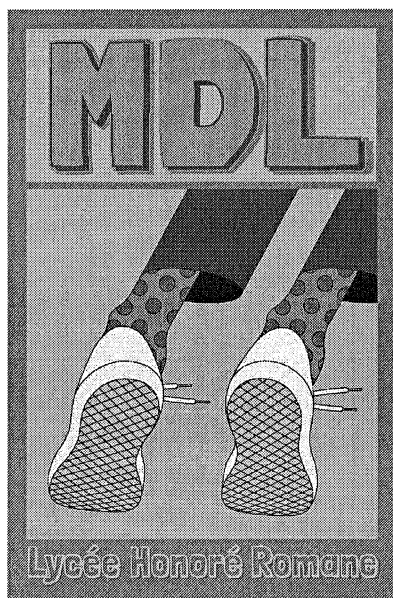
**Nom adresse et N° de téléphone du médecin traitant** :.....

**Signature du représentant légal :**

---

\*Document non confidentiel à remplir par les familles à chaque début d'année scolaire. Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles, vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention du médecin scolaire ou de l'infirmière de l'établissement.

# Fiche d'adhésion de la Maison des Lycéens du Lycée Honoré Romane



La Maison des lycéens est destinée à améliorer la qualité de vie des lycéens lors de leur séjour au lycée et en dehors des heures de cours. Elle organise et gère les activités ou animations d'après cours, de l'internat. La carte d'adhésion permet aux lycéens d'accéder à pleins d'avantages, d'activités et animations qui améliorent leur quotidien :

Exemple:

- Accès au foye ( billard, Baby- foot
- Réduction à la cafétéria sur présentation de la preuve d'adhésion remise à la rentrée
- Animations culturelles (théâtre, sortie cinéma, expo)
- Club Musique
- Soirées à thème ( Halloween, Escape Game ,nautique ,ou musicale )
- Participation aux voyages scolaires et sorties scolaires
- Animations à l'internat tous les mercredis
- Bal de Promo et Carnaval

La MDL participe aussi aux projets citoyens et d'animations du CVL et CVC. Afin de dynamiser au mieux l'année scolaire et la vie lycéenne tant à l'externat qu'à l'internat.

## TARIF ADHÉSION , MINIMUM DE 8 EUROS ( A TITRE INDICATIF)

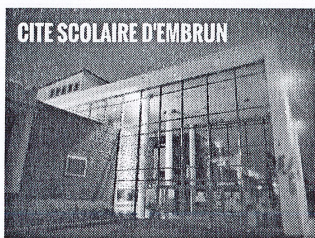
Je souhaite que l'élève : NOM \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_ Classe \_\_\_\_\_

TEL \_\_\_\_\_

- En espèces
- En Chèque à l'ordre de La MDL Romane

Signature des responsables légaux et de l'élève.





## Lycée Honoré ROMANE

Cité scolaire d'Embrun, route de Caléryère 05200 Embrun.

Tél : 04 92 43 11 00, internet : lycee-romane.fr

### FICHE D'INSCRIPTION A L'INTERNAT Année scolaire 2022-2023

Photo pour  
les nouveaux  
élèves

Nom de l'élève : .....  
Prénom de l'élève : .....  
Classe : .....  
N° de portable élève (obligatoire) : .....  
Date et lieu de naissance : .....

Situation des responsables légaux :

Mariés  Parent isolé,  Séparés avec garde alternée,  Séparés sans garde alternée

Responsable légal 1 :  Père  Mère  Tuteur  Autres : .....  
Nom Prénom : .....  
N° de téléphone : .....  
Email/ courriel : .....@.....  
Adresse du responsable : .....

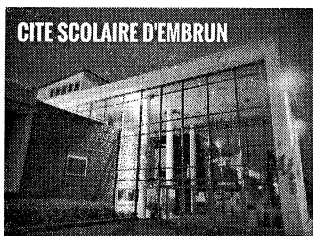
Responsable légal 2 :  Père  Mère  Tuteur  Autres : .....  
Nom Prénom : .....  
N° de téléphone : .....  
Email/ courriel : .....@.....  
Adresse du responsable : (Si différente du Legal 1) .....

**Correspondant** : Il est obligatoire. Il doit être majeur et habiter Embrun ou une localité voisine. Il doit pouvoir héberger l'élève en cas de fermeture inopinée de l'internat ou d'exclusion temporaire.

**Famille d'accueil** : pour les élèves dont la famille réside à l'étranger ou dans un département éloigné.

Nom et prénom du correspondant ou de la famille d'accueil : .....  
Adresse : .....  
N° de téléphone : .....  
Mail .....@.....

**RAPPEL** : Le règlement intérieur autorise les lycéens internes à sortir librement de l'établissement le mercredi après le repas de midi jusqu'à la reprise de l'étude de 18h00 pour les secondes et jusqu'à 19h15 pour les Premières et Terminales



## Lycée Honoré ROMANE

Cité scolaire d'Embrun, route de Caléryère 05200 Embrun.

Tél : 04 92 43 11 00, internet : lycee-romane.fr

# Organisation des sorties et de la vie à l'internat

Document à nous remettre dans les 15 premiers jours de la rentrée

### ORGANISATION DES SORTIES PERMANENTES

**A remplir obligatoirement**

- 1/  Intègre l'internat le dimanche soir      ou       Intègre l'internat le lundi matin  
 Heure d'arrivée le dimanche soir : .....h.....
- 2/  Rentre au domicile la nuit du mercredi au jeudi      ou       Dort à l'internat le mercredi soir
- 3/  Reste à l'internat le week-end.

### 3/ Correspondant ou Famille d'accueil : (OBLIGATOIRE si non renseigné aux inscriptions.)

Nom et prénom du correspondant ou de la famille : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

Mail .....@.....

### 4/ Je demande une autorisation de sortie permanente de l'internat pour pratiquer l'activité suivante : .....

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi
Horaire d'entraînement				
Réservation repas ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

sur les créneaux ci-dessous :

### 5/ Je suis adhérent(e) à l'association des élèves Maison Des Lycéens, j'ai payé la cotisation et je suis autorisé(e) à participer aux activités proposées au sein de l'établissement et à l'extérieur

oui       non

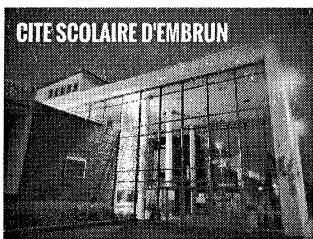
Atteste que notre enfant et nous-mêmes avons pris connaissance du contrat de vie de l'internat et nous engageons à en respecter les règles.

A  
Le

Nom et signature de l'élève  
Lu et approuvé,

Signature du responsable  
Lu et approuvé





## Lycée Honoré ROMANE

Cité scolaire d'Embrun, route de Caléryère 05200 Embrun.

Tél : 04 92 43 11 00, internet : [lycee-romane.fr](http://lycee-romane.fr)

Nom de l'élève :

Classe :

### CONTRAT DE VIE INTERNAT Année scolaire 2022/2023

Du fait de l'éloignement de votre domicile, vous êtes accueilli à l'internat de la cité scolaire. L'internat est un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Cette structure permet de s'épanouir, et de réussir sa scolarité.

Choisir d'être hébergé suppose l'adhésion de chacun à des valeurs et à des règles fixées dans ce contrat.

Compte tenu des impératifs de travail des différents personnels de service et de surveillance, et des nécessaires contraintes de la vie en collectivité, chacun s'engage à respecter le règlement intérieur de l'internat garantissant sa santé, sa sécurité et celles de ses camarades.

L'élève interne et sa famille **ne doivent pas engager la responsabilité** des Conseillers principaux d'éducation et du chef d'établissement en ne respectant pas les règles de présence, d'absence et de retour à l'internat.

Toute demande exceptionnelle d'absence à l'internat devra être motivée par écrit auprès des CPE.

Tout retour impossible (le dimanche soir, le lundi matin), pour raisons sérieuses de santé, familiales... doit être signalé par le responsable légal, et non par l'élève lui-même, en appelant le soir même ou le matin même. Dès son retour l'élève interne justifiera par un écrit de ses parents son retard ou son absence.

**Tel répondeur : 04 92 43 74 29 : laisser clairement le nom, la classe, le numéro de chambre ainsi que la raison de votre appel.**

**Mails : [viescolaire.embrun@gmail.com](mailto:viescolaire.embrun@gmail.com) et [assistant.educ@gmail.com](mailto:assistant.educ@gmail.com) (merci de l'adresser aux 2 mails).**

L'élève interne doit tirer profit des conditions de travail satisfaisantes qu'il trouve au lycée.

Les élèves auront à cœur de respecter et de faciliter le travail des personnels de service et d'entretien de l'internat.

- ❖ *Le retour à l'internat sera possible à partir de 18h30 jusqu'à 21h30 le dimanche soir ou le lundi matin avant la première heure de cours, pour ceux qui ne dorment pas le week-end.*
- ❖ *Les élèves n'habitant pas les HAUTES-ALPES et ne pouvant rentrer chez eux doivent obligatoirement avoir une famille d'accueil sur le canton d'EMBRUN*
- ❖ *Regroupement dans les chambres : les élèves seront regroupés selon le projet de l'élève (sportif, culturel et linguistique et environnemental).*
- ❖ *L'inscription à l'internat est donnée prioritairement aux élèves venant de loin et aux plus jeunes.*
- ❖ *Les élèves ne peuvent en aucun cas faire entrer des personnes étrangères à l'établissement dans l'enceinte de celui-ci, ni dans les bâtiments sous peine d'exclusion définitive.*